

Bonnes pratiques pour l'usage d'outils d'IA dans un contexte pédagogique

Des bonnes pratiques exigées par la réglementation

- Le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la Protection des Données à caractère personnel (R.G.P.D.) et la Loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée (L.I.L.)
- La Directive (UE) 2022/2555 du 14 décembre 2022 concernant des mesures de sécurité destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité (N.I.S. 2)
- Le Règlement (UE) 2024/1689 du 13 juin 2024 pour le développement, la mise sur le marché et l'utilisation de systèmes d'I.A. (R.I.A.)

L'essentiel de la Réglementation

L'usage de systèmes d'I.A. à des fins pédagogiques est encouragé par la réglementation européenne sous réserve de recourir à des outils « dignes de confiance et respectueux des droits des personnes » :

- Des systèmes transparents dans leur développement et fonctionnement
- Des systèmes répondant à des critères de sécurité élevés
- Des systèmes respectueux des droits des personnes et notamment du droit à la protection des données à caractère personnel

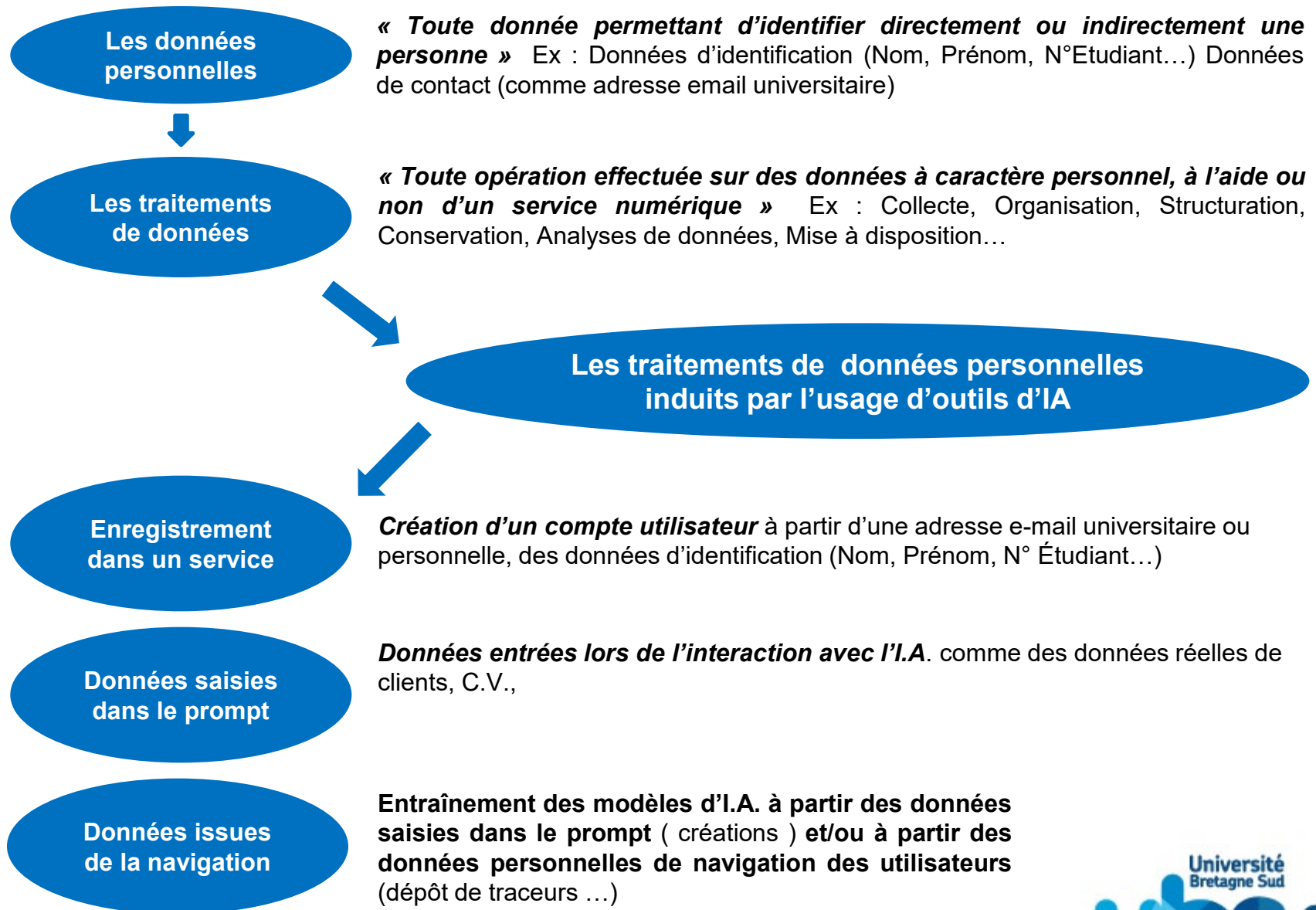


S'appuyer sur les services compétents de l'Université pour choisir des outils transparents et sécurisés (SUP, DSI, RSSI, DPO)



Identifier l'existence de traitements de données à caractère personnel pour adopter les mesures de protection des personnes adéquates

Focus sur les bonnes pratiques pour la protection des données personnelles



Aide à la réalisation des missions d'enseignant via des outils d'I.A

Exemples d'usages à des fins pédagogiques	Traitements de données personnelles	Bonnes pratiques
Aide à la préparation de cours	Données saisies dans le prompt	- Utilisation de données fictives
	Création de compte utilisateur Données issues de la navigation	- Privilégier les outils hébergeant les données en Europe - Si utilisation de l'adresse e-mail universitaire, activer la double authentification dès que possible et vigilance renforcée contre les attaques par e-mail
Correction de copies	Données saisies dans le prompt	- Privilégier les outils internes comme COMPILATIO - Si possible recours à l'anonymisation de la copie
Tableaux de suivi des apprentissages	Données saisies dans le prompt	- Éviter les données permettant l'identification directe des étudiants / recours à la Pseudonymisation (utilisation du n° étudiant, attribution de n° aléatoires...)

Aide à la formation des étudiants à l'usage des outils d'I.A.

Usages à des fins pédagogiques	Traitements de données personnelles	Bonnes pratiques
Découverte encadrée d'un outil en CM/TD	Création de compte utilisateur	- Privilégier les outils proposés et validés par l'Université (DPO, RSSI, DSI) - Activer le MFA dès que possible - Information facilement compréhensible pour les étudiants sur l'outil utilisé (données collectées, souveraineté européenne ou non, objectif pédagogique)
	Données saisies dans le prompt	- Utilisation de données fictives
Aide à la compréhension d'un cours	Données saisies dans le prompt	- Ne pas copier coller des travaux d'étudiants identifiables ou le cours de l'enseignant dans le prompt - Rappeler que les travaux sont leurs données personnelles, en fournissant leurs documents, leurs données personnelles peut servir à alimenter l'apprentissage de l'IA
Usage d'outils d'IA dans le cadre de travaux donnant lieu à notation		- Informer les étudiants que leurs travaux peuvent être l'objet d'un contrôle dans des outils de détection de plagiat et d'IA (Compilatio) - Information facilement compréhensible pour les étudiants sur l'outil utilisé (données collectées, souveraineté européenne ou non, objectif pédagogique)